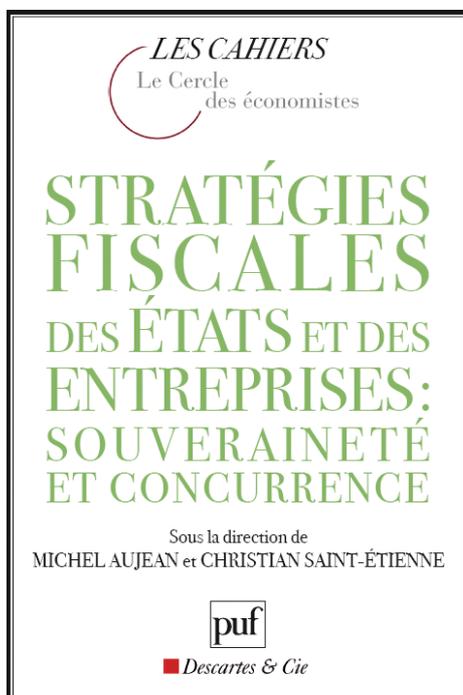


Stratégies fiscales des Etats et des entreprises : souveraineté et concurrence

*sous la direction de Michel Aujean
et Christian Saint Etienne*

En collaboration avec le Cercle des Economistes



Le cabinet d'avocats Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu, et le Cercle des économistes s'associent pour une publication exceptionnelle sur les grands enjeux de la fiscalité

Fruit de la coopération entre le monde académique et celui du conseil, ce livre est à la fois un ouvrage de référence et un ensemble de propositions stratégiques pour instaurer une fiscalité efficace et équitable dans les États modernes.

Quel est le rôle de la concurrence fiscale entre Etats dans les crises qui secouent le monde ?

Pourquoi les systèmes fiscaux nationaux sont-ils inadaptés à une économie mondialisée ?

Comment s'affrontent les rationalités des Etats et des entreprises ?

Quel avenir pour les impôts et contributions sociales en France et en Europe ?

Comment faire de la fiscalité un levier de la reprise économique ?

Contacts presse

Taj

Pascale Ponroy - 01 40 88 85 72

Vae Solis Corporate

Mathieu Collet - 01 53 92 80 18

Informations également disponibles sur le
**blog du pôle prospective fiscale et
stratégie d'entreprise de Taj :**

www.taj-strategie.fr

Sommaire de l'ouvrage
p.3

Introduction
p.4

**Une première étape vers une nouvelle approche
des politiques fiscales en France**
p.5

Présentation de Taj
p.6

Le Cercle des Economistes
p.7

Les auteurs du Cahier
p.8

Morceaux choisis
p.10

STRATEGIES FISCALES DES ETATS ET DES ENTREPRISES : SOVERAINETE ET CONCURRENCE

Avant-propos de Jean-Hervé Lorenzi

INTRODUCTION

Michel Aujean et Christian Saint-Étienne

I. QU'EST-CE QUE LA CONCURRENCE FISCALE ET COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

Evidence of Tax Competition: a review

Michael P. Devereux and Simon Loretz

II. LA CONCURRENCE FISCALE PEUT-ELLE ETRE EXCESSIVE, VOIRE DOMMAGEABLE ?

Concurrence fiscale et harmonisation fiscale dans l'Union européenne

Agnès Bénassy-Quéré

III. QUELLES SONT LES STRATÉGIES (OFFENSIVES OU DÉFENSIVES) DES ÉTATS FACE A LA CONCURRENCE FISCALE ?

Concurrence fiscale et stratégies des États

Jacques Le Cacheux et Michel Aujean

IV. QUELLES STRATÉGIES LES ENTREPRISES POURSUIVENT-ELLES ?

La Gouvernance fiscale, nouvelle frontière de l'entreprise

Gianmarco Monsellato

V. COMMENT RÉFORMER LES PRÉLEVEMENTS OBLIGATOIRES DANS UN MONDE TRES CONCURRENTIEL ?

Éléments de réforme fiscale pour la France

Christian Saint-Étienne

VI. COMMENT MODERNISER LA FISCALITÉ LOCALE ?

A Local business tax: the case of IRAP, or IRAP ten years after

Vieri Ceriani and Silvia Giannini

VII. COMMENT RÉFORMER LA FISCALITÉ POUR LA RENDRE MOINS SENSIBLE A LA CONCURRENCE FISCALE ET MIEUX ADAPTÉE A L'ÉCONOMIE DU MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN ?

Le projet d'assiette commune consolidée d'imposition des sociétés et l'avenir de la fiscalité des sociétés en Europe

Michel Aujean

CONCLUSION

Christian de Boissieu

INTRODUCTION

L'économie va mal, les finances publiques encore plus mal ! Ce point de départ particulièrement difficile nous indique le contexte dans lequel toute réflexion prospective sur la fiscalité s'inscrit aujourd'hui. La fiscalité doit être efficace et équitable : elle doit produire des recettes sans gêner le développement économique et limiter les libertés individuelles.

Ce Cahier est à cet égard particulier : il est le fruit de la coopération entre d'une part le monde académique, à travers la participation de membres du Cercle et de chercheurs universitaires étrangers et le monde du conseil par des contributions de plusieurs associés de Taj, société d'avocats. La tentative est d'ouvrir le débat sur la fiscalité aux approches stratégiques : stratégies des Etats, confrontés à un univers mondialisé selon un principe de concurrence qui s'étend aujourd'hui à la fiscalité elle-même et stratégies des entreprises pour lesquelles l'impératif de compétitivité associe en permanence la recherche de l'optimisation et celle de la sécurité juridique.

Depuis l'analyse théorique de la concurrence fiscale et les synthèses de la littérature en la matière jusqu'à la description des réformes fiscales possibles en prenant en compte la dimension européenne incontournable des politiques possibles, ce Cahier s'efforce de balayer le champ des réponses stratégiques des uns et des autres. Il reflète en même temps la diversité des points de vue et des analyses possibles de la concurrence fiscale, selon que l'on considère qu'elle affecte directement la localisation des activités économiques ou plutôt celle des profits imposables.

Sortir de la crise économique actuelle exigera de disposer de systèmes fiscaux modernes et efficaces, susceptibles de mobiliser des ressources suffisamment abondantes et stables pour assurer que des économies modernes, confrontées à de multiples défis, disposent effectivement des moyens d'action nécessaires. Ce Cahier vise à aider les décideurs à engager les choix de politique fiscale qui assurent l'avenir.

Michel Aujean et Christian Saint-Étienne

UNE PREMIERE ETAPE VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES FISCALES EN FRANCE

Allier l'expertise d'une grande société d'avocats à celle d'économistes de renom pour une réflexion renouvelée sur les politiques fiscales en France et en Europe : telle est l'ambition du Cahier associant Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu et le prestigieux Cercle des Economistes.

Pour l'ancien directeur des politiques fiscales de la Commission européenne, **Michel Aujean, responsable du pôle prospective fiscale et stratégie d'entreprise de Taj depuis janvier 2008, et co-directeur de ce Cahier**, « *si la France peut s'enorgueillir de la qualité de ses experts dans le domaine fiscal, qu'ils soient juristes ou économistes, tant dans les administrations publiques que dans le monde académique ou les entreprises, il manque encore un réel pôle d'expertise transversal qui ne traite pas seulement de technique, mais de politique fiscale. Ce Cahier est un premier pas en ce sens* ».

Contrairement à la France, la plupart des pays de l'OCDE disposent en effet de centres de recherche ou de think tank spécifiquement dédiés aux politiques fiscales. Tel est le cas du Royaume Uni, dont l'*Oxford University Centre for Business Taxation* constitue une référence mondiale en la matière. Son directeur, Michael P. Devereux, s'est d'ailleurs associé à l'écriture du Cahier.

Ancré dans une perspective européenne et globale, l'ouvrage compte d'ailleurs d'autres auteurs étrangers, dont Vieri Ceriani, directeur du service des rapports fiscaux de la Banque Centrale d'Italie.

Une dimension internationale revendiquée par **Gianmarco Monsellato, Managing Partner chez Taj, et auteur d'un chapitre dédié à la gouvernance fiscale des entreprises** : « *la confrontation entre la politique financière d'acteurs privés sans frontières et les politiques budgétaires des Etats, qui dépendent du concept même de frontières est inévitable. L'articulation entre souveraineté et concurrence est centrale et nous interroge sur la nécessité de construire, enfin, une nouvelle gouvernance fiscale au sein de l'UE* ».

Cette analyse s'accompagne de propositions concrètes. « **L'activité de Taj repose sur le conseil aux entreprises, mais nous sommes de plus en plus sollicités par les pouvoirs publics pour notre expertise et notre approche concrète de la fiscalité, sur les réformes en cours ou à venir. Avec le Cercle des économistes, nous avons voulu non seulement poser un diagnostic, mais aussi avancer des propositions opérationnelles pour des politiques fiscales plus efficaces et plus justes** », ajoute Gianmarco Monsellato.

L'arrivée de Michel Aujean dans la société l'année dernière a visé à encourager une telle dynamique. Auteur de nombreuses propositions, dont celle d'assiette commune consolidée d'imposition des sociétés (ACCIS) au niveau européen, ce dernier, qui enseigne dans diverses universités en Europe et aux Etats-Unis, a en charge le **développement de la recherche et de la prospective au sein de Taj**. Les activités de ce pôle, dont le Cahier du Cercle des Economistes est l'une des premières initiatives, peuvent être suivies en ligne, depuis mars 2009, sur **un blog entièrement dédié au débat sur les politiques fiscales** : www.taj-strategie.fr.

De quoi suivre, pas à pas, le développement de cette nouvelle approche des politiques fiscales.

PRESENTATION DE TAJ

Taj, société d'avocats

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 375 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.

www.taj.fr

L'expertise de Taj au service des politiques fiscales

Taj contribue régulièrement à l'élaboration de la norme fiscale, répondant aux sollicitations des pouvoirs publics et de nombreux cercles de réflexion. On peut citer, parmi les récentes contributions des Associés Taj, la participation de Gianmarco Monsellato, Managing Partner, à la Commission Fouquet chargée par le ministre du budget Eric Woerth de mener une réflexion « sur les dispositifs susceptibles d'accroître la sécurité juridique en matière fiscale ».

Dernièrement, Taj a été consulté dans le cadre du rapport Warsmann sur la qualité et simplification du droit, remis au Premier Ministre, François Fillon.

Taj mène également ses propres études et évaluations, en vue de l'amélioration des politiques publiques, publiant ainsi une enquête annuelle sur la perception des dirigeants d'entreprise sur la fiscalité, en partenariat avec l'institut de sondage Opinion Way. D'autres évaluations plus ponctuelles, apportent également un éclairage aux décideurs.

Enfin, l'expertise de Taj étant une référence en matière de fiscalité et de droit des entreprises, ses Associés interviennent régulièrement dans les médias économiques pour apporter un éclairage sur les grands enjeux du moment.

Le pôle prospective fiscale et stratégie d'entreprise

S'adapter rapidement aux évolutions fiscales et, surtout, les anticiper constitue un avantage compétitif important pour les entreprises.

C'est à partir de ce constat que Taj a décidé de créer un pôle de prospective fiscale et de stratégie d'entreprise placé sous la direction de Michel Aujean, Ancien Directeur des Analyses et Politiques Fiscales à la Commission Européenne.

La création de ce pôle correspond à un double objectif :

- Allier les expertises des avocats à celles d'économistes pour mener une réflexion renouvelée sur les politiques fiscales,
- Partager les analyses stratégiques approfondies des évolutions de notre environnement fiscal et servir d'interlocuteur auprès des institutions et régulateurs compétents.

www.taj-strategie.fr

LE CERCLE DES ECONOMISTES

Le Cercle des économistes regroupe trente économistes, tous universitaires et qui exercent (ou ont exercé) des fonctions dans le secteur privé ou public. Sa vocation n'est pas de produire des propositions communes car les approches de ses membres sont diverses. Une conviction les rassemble : l'importance d'un débat ouvert, accessible au plus grand nombre, respectueux des positions politiques mais attentif aux faits et la rigueur des analyses.

Le Cercle des économistes, a pour objectif d'organiser un débat économique, pour que les confrontations entre économistes aient la même densité et la même qualité qu'ailleurs. Le débat a débuté, et se poursuit toujours avec une chronique quotidienne sur Radio Classique (ces chroniques font l'objet d'une publication aux éditions Descartes), il s'est développé avec l'organisation d'un grand séminaire public sur la finance mondiale, en partenariat avec Euronext, puis avec les Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence, la publication des Cahiers du Cercle et le prix du meilleur jeune économiste, en partenariat avec Le Monde Economie.

www.lecercledeeseconomistes.asso.fr

LES AUTEURS DU CAHIER

Les associés Taj

Michel Aujean, ancien directeur des analyses et politiques fiscales à la Commission européenne, associé Taj en charge du pôle Prospective fiscale et stratégie d'entreprise



Parmi ses premiers travaux, la question de l'harmonisation de l'imposition des sociétés en Europe. Michel Aujean a passé 32 ans à la Commission européenne, où il a notamment conçu et mis en place le système de TVA sans contrôle aux frontières en 1992, le paquet fiscal, « code de conduite » en matière de fiscalité des entreprises en 2005, puis la Directive sur la fiscalité de l'épargne. Après avoir dirigé en 2001 l'étude sur les obstacles fiscaux de l'activité transfrontalière des entreprises dans l'Union Européenne, Michel Aujean a travaillé à l'élaboration de solutions ciblées et lancé la préparation de la proposition pour une assiette commune consolidée d'imposition des sociétés. Il est aujourd'hui chargé de piloter les activités de recherche en matière juridique et fiscale du cabinet Taj.

Gianmarco Monsellato, Avocat Associé, Managing Partner chez Taj



Diplômé d'HEC, Gianmarco Monsellato est le conseil stratégique de grands groupes français et européens pour l'optimisation et la sécurisation de leur taux d'impôt consolidé. Il assiste de grands groupes européens, asiatiques et américains dans leur défense fiscale en France. Il est l'un des membres fondateurs de l'équipe « prix de transfert » mondiale de Deloitte. Nommé membre de la Commission Fouquet par Eric Woerth, il est également co-auteur d'un ouvrage sur « Les prix de transfert - Les concepts et la pratique, les lois françaises, américaines et internationales ».

Les auteurs associés au pôle prospective fiscale et stratégie des entreprise de Taj

Michael P. Devereux, directeur de l'Oxford University Centre for Business Taxation et professeur de fiscalité des entreprises à l'Oriel College



Au sein de la Saïd Business School de l'université d'Oxford, Michaël P. Devereux est directeur de recherche du European Tax Policy Forum, et chercheur à l'Institute for Fiscal Studies et au Centre for Economic Policy Research. Il est rédacteur en chef de la revue *International Tax and Public Finance* et directeur associé de l'*Economics Bulletin*. Il est par ailleurs membre du forum fiscal multinational du gouvernement britannique, présidé par le Financial Secretary du Trésor. Diplôme de l'University College de Londres, il a notamment enseigné à Warwick et à Keele. Il a été étroitement associé à de nombreux travaux relatifs aux politiques fiscales en Europe et dans le monde, notamment auprès du Comité pour les affaires fiscales de l'OCDE, la Commission Européenne.

Jacques Le Cacheux, directeur du département des études de l'OFCE, Professeur des Universités à l'Université de Pau



Chercheur à l'Office Français des Conjonctures Economiques depuis 1983, Jacques Le Cacheux enseigne également à Sciences Po Paris, à Stanford University in Paris, à la European Online Academy, et au Collège des Hautes Etudes Européennes. Ses travaux portent principalement sur la macroéconomie appliquée et les aspects économiques de l'intégration européenne. Il co-dirige, avec Jean-Paul Fitoussi, la série de publications annuelles sur *L'état de l'Union européenne* de l'OFCE.



Vieri Ceriani, *directeur du service des rapports fiscaux de la Banque d'Italie*

Diplômé de l'Université "La Sapienza" de Rome, Vieri Ceriani a intégré la Banque d'Italie en 1976. Entre les années 1993 et 2001, il a été conseiller économique de plusieurs ministres des Finances italiens. Il représente aujourd'hui la Banque d'Italie dans de nombreux comités et groupes de travail au sein de la Banque Centrale Européenne, le Ministère italien de l'Economie, et plusieurs institutions publiques et privées, nationales et internationales. Il est l'auteur de nombreuses publications en matière de politique fiscale et le fédéralisme fiscal et politique budgétaire.



Silvia Giannini, *professeur de finances à l'Université de Bologne*

Diplômée des Universités de Bologne et de Cambridge, Silvia Giannini est spécialiste de l'impact économique de la fiscalité des entreprises et de la coordination des politiques fiscales dans l'Union Européenne. Elle a participé à l'évaluation de nombreuses réformes fiscales, et a collaboré avec plusieurs centres de recherche italiens et internationaux, dont la Commission Européenne, le CEPS à Bruxelles, la Banque d'Italie ou encore le FMI. Fondatrice du Center for Public Policy Analysis, elle a été membre de la Commission d'étude sur la fiscalité des entreprises, créé par le ministre italien de l'Économie.

Les membres du Cercle des économistes



Christian Saint Etienne, *professeur aux Universités de Tours et de Paris-Dauphine, président de l'Institut France Stratégie, membre du Conseil d'Analyse Economique*

Consultant en stratégie économique et financière pour les entreprises, Christian Saint-Etienne a travaillé comme économiste au FMI et à l'OCDE, à Paris. Docteur d'Etat ès-Sciences économiques et titulaire de deux Master en sciences économiques (London School of Economics et Carnegie Mellon University), il est également diplômé de l'ESCP-EAP.



Agnès Bénassy-Quéré, *directrice au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), professeur à l'Ecole Polytechnique et à l'Université Paris X Nanterre*

Directrice du CEPII depuis juillet 2006, Agnès Bénassy-Quéré détient un Doctorat d'économie de l'Université Paris IX – Dauphine. Elle a tout d'abord travaillé au Ministère des Finances et de l'Industrie, comme économiste au Bureau de la politique économique puis a enseigné à l'Université de Cergy-Pontoise et à l'Université de Lille 2. Elle est membre de la Commission Economique de la Nation, du Cercle des économistes et du Shadow ECB Council. Ses recherches portent principalement sur le système monétaire international et sur la politique macroéconomique en Europe.

MORCEAUX CHOISIS

“ La confrontation entre la politique financière d'acteurs privés qui opèrent sans frontières et les politiques de finances publiques d'Etats dont l'existence dépend du concept même de frontière est (...) inévitable. L'ampleur des conflits nés de cette confrontation ne cesse d'ailleurs de croître, à tel point que l'étude de la fiscalité internationale relève aujourd'hui davantage de la polémologie que du droit.

Gianmarco Monsellato

L'impact de la construction européenne sur la concurrence fiscale

“ Le contexte institutionnel et le cadre macroéconomique de l'UE favorisent (...) l'épanouissement de la concurrence fiscale entre Etats membres, surtout depuis l'élargissement aux Pays d'Europe centrale. En rendant impossibles les dévaluations compétitives et plus difficiles les formes classiques de la désinflation compétitive, l'unification monétaire a fait de la concurrence fiscale le principal instrument des stratégies non coopératives des Etats.

On pourrait (...) objecter que toutes ces évolutions sont davantage les conséquences de la mondialisation que de l'intégration européenne. Mais il n'en est rien, comme l'indique l'exemple de l'impôt sur les sociétés, dont les taux sont, au sein de l'UE, beaucoup plus bas que dans le reste du monde. Il y a donc bien une situation spécifique à l'UE qui engendre une concurrence fiscale plus intense en son sein.

Michel Aujean et Jacques Le Cacheux

Les conséquences de la concurrence fiscale

“ La concurrence fiscale mènera-t-elle à un alignement des taux d'imposition sur les sociétés sur le plus bas niveau observé en Europe, en l'occurrence 0% (taux appliqué par l'Estonie aux bénéfices réinvestis) ?

Agnès Bénassy-Quéré

“ La concurrence fiscale dans laquelle se sont engagés nombre d'Etats membres sur certaines activités mobiles (activités financières, services intragroupes, quartiers généraux de multinationales...) est un jeu à somme négative : les Etats perdant globalement des recettes substantielles sans pour autant créer des activités ou des emplois au niveau de l'ensemble de l'Union.

La concurrence fiscale horizontale tend [également] à rendre les systèmes fiscaux moins redistributifs (...) [Or], le degré très faible de la coopération internationale n'a guère permis jusqu'à présent d'en limiter les excès.

Michel Aujean et Jacques Le Cacheux

La gouvernance fiscale

- “ Les meilleurs efforts de l'entreprise resteront lettre morte s'ils ne sont pas le reflet d'une meilleure gouvernance fiscale des Etats. Depuis le début des années 2000, les Etats se sont emparés du concept de gouvernance fiscale comme d'une nouvelle arme à ajouter à leur arsenal déjà bien rempli. La gouvernance serait l'arme ultime contre les optimisations subies par les Etats et dont ils ne peuvent contester la légalité. Si une optimisation déplaît à l'administration fiscale mais que rien dans son principe ni dans son application n'est condamnable, alors l'entreprise doit tout de même y renoncer au nom de la gouvernance fiscale, au motif qu'une entreprise bien gérée ne doit pas courir le risque de déplaire à la puissance publique. Nous voici confrontés à l'expression moderne du fait du Prince qui, il est vrai, sous-tend encore une bonne partie du droit administratif français.

Gianmarco Monsellato

Réformer la fiscalité

- “ Quels sont les développements à venir qui pourraient contribuer à faire de « l'économie sociale de marché » qu'ont voulu construire les pères de l'Europe une réalité vivante dans un monde globalisé ?

Michel Aujean et Jacques Le Cacheux

- “ La résolution du conflit entre finances publiques et privées, entre Etats nationaux et entreprises internationales, devient (...) un enjeu économique de premier plan. Elle passe nécessairement par une meilleure gouvernance fiscale tant du point de vue des entreprises que des Etats.

Les Etats perçoivent les flux internationaux comme des menaces fiscales. Face à l'obligation des entreprises d'optimiser leur Taux Effectif d'Impôt, ils sont confrontés à deux options. Premièrement, ils peuvent réformer leur système fiscal pour le rendre attractif. L'ampleur des déficits budgétaires et la tradition des grands pays de considérer la fiscalité comme un outil plus politique qu'économique font que cette option est le plus souvent écartée. L'autre option est répressive et aboutit à un protectionnisme fiscal.

Gianmarco Monsellato

“ Le projet d’assiette commune consolidée d’impôt sur les sociétés (ACCIS) est vaste et constitue en soi une réforme fiscale fondamentale pour l’Europe. (...) L’Europe est en face d’un défi considérable et d’une certaine façon d’un choix crucial pour son développement futur. (...) Le travail accompli montre qu’il existe une solution pertinente, cohérente avec l’objectif fondamental de marché unique et surtout qu’il n’y en a pas d’autre qui soit à la mesure du marché unique !

À ce stade il est difficile d’imaginer que cette proposition puisse, même à moyen terme, recevoir un soutien unanime et par conséquent ce pourrait être la première occasion pour l’Union européenne de tester sa capacité à pratiquer la « coopération renforcée » dans un domaine particulièrement sensible.

Michel Aujean

“ La France doit mettre en œuvre rapidement une réforme fiscale majeure ayant deux objectifs : d’une part, réduire massivement la fiscalité sur le travail, l’investissement et la prise de risques dans l’innovation et la création d’activités nouvelles et, d’autre part, aligner notre fiscalité sur les objectifs des autres membres de l’Union européenne pour les quatre impôts déterminant la localisation sur notre territoire des facteurs mobiles de production.

Christian Saint-Etienne

A propos de Taj

Taj est l’un des premiers cabinets d’avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd’hui 375 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s’appuie sur l’expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l’audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d’un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d’accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d’excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l’éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l’individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d’opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about